

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 69

Anhang: Fiches pratiques
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

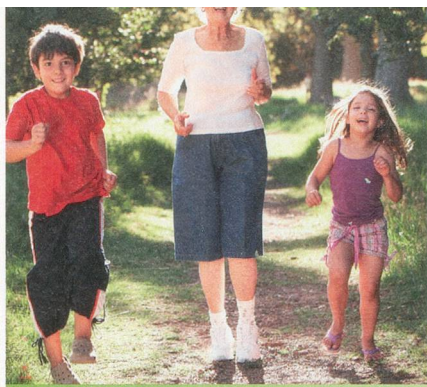
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

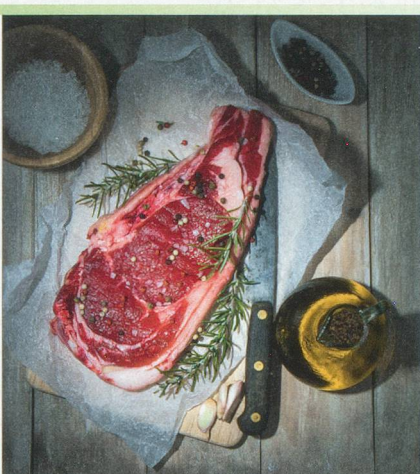
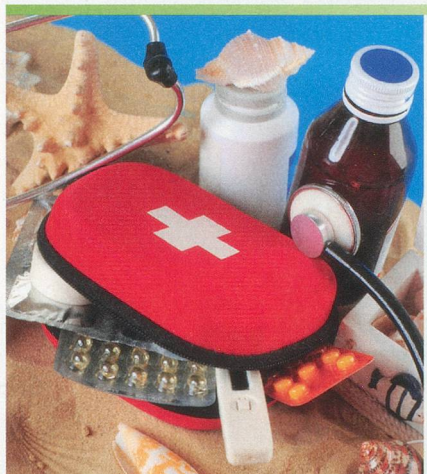
Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Photos: Monkey Business Images, Jakub Krechowicz, Maridav, Teresa Kasprzycka, Angel Simon et Corinne Cuendet

FICHES PRATIQUES



SOMMAIRE

VOS DROITS

Quelle différence entre un héritier et un légataire? 40

VOTRE ARGENT

Utiliser son 2^e pilier pour devenir propriétaire 41

MULTIMÉDIA

Comment réussir ses photos de vacances avec un smartphone 43

VOTRE PHARMACIEN

Voyager avec ses médicaments 45

LA RECETTE D'ANNICK

Côtes de veau au romarin, arlésienne de légumes d'été 46

PRO SENECTUTE

La fille qui n'aimait pas les fins a reçu le Prix Chronos 47

TOUTES LES FICHES PRATIQUES

sur www.generations-plus.ch
rubrique Magazine



VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Si votre intervention est retenue, nos spécialistes répondront dans les fiches pratiques

→ fichespratiques@generations-plus.ch

Générations Plus

Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne



Sylviane Wehrli
Juriste,
ancienne
juge de paix

Héritier ou légataire, quelle différence?

J'ai un fils qui a deux enfants. Je sais que je dois lui donner un minimum. Quelle est la part que je peux attribuer à mes petits-enfants et seront-ils héritiers ou légataires?

Viviane, Boudry (NE)

En l'absence de testament, le fils est héritier de toute la succession. Mais en rédigeant ses dernières volontés, il est possible de le renvoyer à sa réserve (trois quarts de la part légale) et d'attribuer la quotité disponible (un quart) aux petits-enfants ou à d'autres personnes, celles-ci pouvant être désignées comme héritières ou comme légataires.

Les héritiers et les légataires n'ont pas la même position juridique. Les héritiers constituent une hoirie dans laquelle les décisions sont prises à l'unanimité; ils sont responsables solidaires des dettes de la succession. Les légataires reçoivent un legs déterminé, à savoir un objet ou une somme d'argent et n'ont aucune responsabilité dans la succession; les héritiers délivrent les legs aux légataires.

Ainsi, par testament, le fils peut être renvoyé à sa réserve et la quotité disponible attribuée aux petits-enfants, par parts égales. La succession comportera trois héritiers, tous responsables solidaires des dettes et participant à l'unanimité aux décisions la concernant. Pour obtenir leurs parts, les petits-enfants héritiers devront procéder à un partage avec leur père, également héritier, situation qui peut parfois poser problème. En cas de difficultés concernant cette répartition, chacun peut saisir le juge pour en fixer le principe et les modalités.

Il est également possible d'attribuer des legs aux petits-enfants en précisant les montants ou les objets qui leur seront attribués, ceux-ci ne devant, bien entendu, pas léser la réserve du fils. Dans ce cas, la succession comporte un

En rédigeant ses dernières volontés, il est possible d'attribuer une part de ses biens à ses petits-enfants.



Kinga

seul héritier, le fils, chargé de toutes les opérations concernant la succession et qui versera les legs aux petits-enfants. Là également, selon le contexte affectif d'une famille, cette situation peut poser problème.

Pour s'assurer que tout sera réglé conformément au testament, il est possible de prévoir la nomination d'un exécuteur testamentaire, personne habilitée à procéder à la liquidation de la succession et au partage selon les dernières volontés du défunt. Après l'homologation du testament, l'exécuteur testamentaire est contacté

par l'autorité compétente pour savoir s'il accepte ou refuse sa mission. Si la mission est refusée, il ne sera pas remplacé, ce qui implique qu'avant de nommer un exécuteur testamentaire, il est préférable de lui demander s'il acceptera ou non cette mission. Il est important de choisir une personne de confiance, celle-ci étant habilitée à faire toutes les opérations de la succession. Très souvent, cette tâche est dévolue à un notaire. Les décisions de l'exécuteur testamentaire peuvent être contestées auprès de l'autorité compétente qui a confirmé son mandat.



Tijana M.



Fabrice Welsch
Directeur
Prévoyance
& conseils
financiers BCV

Financement immobilier et deuxième pilier

«J'ai 49 ans. Puis-je utiliser mon deuxième pilier
pour acheter ma maison?»

Jérôme, Payerne (VD)

Dans le cadre d'un achat immobilier, il vous est possible, sous certaines conditions, de prélever une partie de votre capital du deuxième pilier pour financer votre maison. Il faut toutefois avoir aussi mis de côté des économies suffisantes qui serviront à compléter l'achat et à payer certains frais importants, notamment si vous concluez, dans le même temps, un prêt hypothécaire.

DE QUELS FONDS DISEPOSEZ-VOUS POUR ACHETER VOTRE MAISON?

On considère généralement que la charge annuelle globale d'une nouvelle maison, comprenant les intérêts hypothécaires, l'amortissement et les charges accessoires, ne devrait pas excéder le tiers du revenu annuel net. La plupart des établissements bancaires proposent des simulateurs qui peuvent vous donner une idée de votre situation personnelle.

Si ce premier critère est rempli, vous aurez à vous interroger sur le financement proprement dit de l'habitation que vous convoitez. N'utiliserez-vous que des fonds propres ou ferez-vous appel à un financement hypothécaire? Dans le second cas, vous devrez apporter au moins 20% du prix d'acquisition de votre maison sous forme de fonds propres, les 80% restants pouvant être assurés par un prêt hypothécaire.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES Sous le terme de fonds propres sont compris non seulement les liquidités à votre

disposition (compte courant, épargne, fonds de placement, etc.), mais également, depuis 20 ans, les capitaux de prévoyance du deuxième et du troisième pilier lié (3a). L'utilisation des capitaux de prévoyance a pour nom l'encouragement à la propriété du logement (EPL) et permet à une population plus large de devenir propriétaire.

Ces capitaux de prévoyance ne peuvent cependant servir qu'à l'achat, la construction ou la rénovation d'une résidence principale, c'est-à-dire le domicile que vous et votre famille occupez. Ils ne sont donc pas destinés à l'achat, respectivement la construction ou la rénovation d'une résidence secondaire ou d'une maison de vacances, par exemple.

Domicile principal et secondaire

Selon le Code civil (art. 23), nul ne peut avoir en même temps plusieurs domiciles. Le domicile principal est celui où vous résidez le plus souvent, où vous payez vos impôts, recevez vos factures ou avez vos centres d'intérêt. Ce logement détermine également l'endroit où vos enfants vont à l'école (commune) et où vous votez, par exemple. En général, il est nécessaire d'y résider au moins 180 jours par année.





Jack Frog

Les conseils d'un professionnel sont recommandés pour éviter toute déconvenue financière.

RÈGLES D'UTILISATION DU DEUXIÈME PILIER

Le retrait de vos avoirs du deuxième pilier devra se faire avec l'accord signé de votre conjoint. Le montant minimal du retrait est de 20 000 francs. Le capital épargné sur une prestation du deuxième pilier peut être retiré tous les cinq ans.

Jusqu'à l'âge de 50 ans, vous pouvez disposer de la totalité de vos avoirs de vieillesse (prestation de libre passage). Si vous avez plus de 50 ans, vous ne pouvez retirer, au maximum, que la prestation de libre passage à laquelle vous aviez droit à 50 ans ou la moitié de la prestation de libre passage à laquelle vous avez droit au moment du versement (le montant le plus élevé est déterminant).

Vous pouvez obtenir un retrait de vos avoirs de prévoyance du deuxième pilier au plus tard trois ans avant la naissance du droit aux prestations de vieillesse. Vous ne pouvez toutefois pas recevoir les prestations résultant d'un rachat sous forme de capital pendant une durée de trois ans suivant le rachat, même si vous désirez acquérir un logement principal.

Que vous concluez ou non un prêt hypothécaire, l'impôt lié au retrait de votre capital de prévoyance devra être payé en espèces, car il ne peut pas être acquitté en diminution de la prestation. Ainsi, il est nécessaire de disposer de liquidités suffisantes.

Des règles supplémentaires

Lors de la conclusion d'un prêt hypothécaire, l'Association suisse des banquiers (ASB) fixe des exigences supplémentaires en matière de financement.

La première concerne les fonds propres. Depuis 2012, au minimum 10% de la valeur du bien immobilier doit être apportée sous forme de liquidités ne comprenant pas le capital du deuxième pilier. De surcroît, les prêts soumis à des intérêts ou remboursables (prêts autres que bancaires, par exemple des prêts familiaux soumis à des intérêts) ne sont plus considérés comme des fonds propres depuis 2014.

En matière de dette hypothécaire, l'amortissement aux deux tiers de la valeur de l'habitation doit s'effectuer sur 15 ans au lieu de 20 ans précédemment, et ce par tranches régulières. Un amortissement en une fois, par le biais d'une police d'assurance, par exemple, n'est plus possible. Pour les acheteurs de plus de 55 ans, l'amortissement devra se faire en 10 ans.

La dernière exigence concerne la détermination de la valeur de l'habitation qui sera prise en compte pour octroyer le prêt

hypothécaire. L'institution prêteuse peut effectuer sa propre estimation de la valeur du bien immobilier et, si celle-ci se révèle inférieure, en tenir compte dans son calcul au détriment du prix d'achat. La différence entre les deux montants est entièrement à la charge de l'acquéreur, qui devra la financer au moyen de fonds propres non issus du deuxième pilier.

A noter encore que le second revenu ne pourra être pris en considération que si la seconde personne est codébitrice solidaire, autrement dit qu'elle est cosignataire et coresponsable de la dette hypothécaire.

Le but de cette série de mesures prises par l'ASB est d'éviter un surendettement si les taux d'intérêt venaient à remonter, poussant les propriétaires à vendre à un moment inopportun et conduisant au non-remboursement des avoirs de prévoyance, avec réduction des prestations.

Une proposition sans suite?

En juin 2014, le Conseil fédéral a également proposé d'interdire tout prélèvement de capital issu de la part obligatoire du deuxième pilier, la part surobligatoire restant toutefois disponible. Cette mesure a été émise pour éviter des demandes auprès de l'aide sociale. Les effets d'une suppression de l'EPL ne sont pas encore connus et l'Office fédéral des assurances sociales tente d'y répondre, mais cela conforterait un marché suisse de la location déjà plus fort que celui de nos voisins. Aucune nouvelle au sujet de cette proposition n'a été émise depuis lors.

Attention aux conséquences d'un retrait

Le retrait anticipé de votre capital du deuxième pilier entraîne une réduction des prestations de prévoyance vieillesse, qui doit être calculée d'après le règlement de votre institution de prévoyance. Dans le cas d'une réduction des prestations décès et invalidité, celle-ci peut être compensée par la conclusion d'une assurance individuelle facultative.

Plus que jamais, constituer des liquidités en vue d'acheter son habitation est rendu nécessaire, d'une part pour se conformer aux nouvelles règles bancaires, d'autre part pour conserver sa prévoyance vieillesse.

Réussir ses photos avec un smartphone

Voici six conseils pour immortaliser les moments forts de votre été avec un téléphone portable. Et sans ratages.



MorganStudio

Une erreur courante consiste à prendre ses photos avec son smartphone à la verticale. Alors qu'un appareil positionné à l'horizontale garantit une meilleure qualité.

Même s'ils n'égale pas les performances d'un appareil reflex, notamment au niveau du zoom et de la qualité d'image, les smartphones disponibles sur le marché font de véritables prouesses, allant

même jusqu'à se substituer au traditionnel appareil numérique. Mais réussir ses photos de vacances avec un téléphone, ça ne s'improvise pas. Voici six astuces pour ne plus les rater.

Barbara Santos

SOYEZ LE MAÎTRE DU FLASH!

En mode automatique, le flash a tendance à s'activer quand on se situe à l'intérieur et pas à l'extérieur. Mais l'inverse est parfois plus judicieux. Au soleil, un éclairage supplémentaire peut notamment être utile pour compenser des zones d'ombre. Tandis qu'à l'intérieur, la suppression du flash peut éviter un sujet trop éclairé et un arrière-plan trop sombre. Préférez donc le mode manuel et faites comme bon vous semble!

LE ZOOM, C'EST VOUS

Avec les smartphones, le grossissement de l'image rend souvent les photos granuleuses. Et plus on l'augmente, plus on perd en qualité. Alors il n'y a

pas de miracle: le meilleur moyen de zoomer

avec un téléphone, c'est de se rapprocher physiquement du sujet. C'est aussi simple que cela. Mais attention, regardez tout de même où vous mettez les pieds avant d'avancer.

PRENEZ DES RACCOURCIS!

Ça y est! Les dauphins approchent du bateau. Vous dégainez votre portable pour chercher la fonction d'appareil photo parmi la masse d'applications et quand vous êtes enfin prêt à saisir cet instant rare... Trop tard, il n'y a plus rien à voir! Facilitez-vous la vie en utilisant le bouton de raccourci proposé sur l'écran de veille. Grâce à lui, même plus besoin de déverrouiller votre écran, vous pourrez mitrailler plus vite que votre ombre.

TOUJOURS À L'HORIZONTALE

De la même manière qu'on passe un appel, on a tendance à photographier en tenant le smartphone à la verticale. Les images sont satisfaisantes pour être vues sur le portable, mais elles sont reproporctionnées et apparaissent avec des bords noirs lorsqu'elles sont visionnées sur d'autres écrans. Un résultat pas terrible. Pour maintenir une bonne

qualité de photos sur tous les supports, prenez toutes vos photos à l'horizontale.

VISEZ LA QUALITÉ!

Bien qu'ils disposent d'une fonction haute définition, beaucoup d'appareils sont réglés pour prendre des clichés en moyenne définition, car ils occupent moins de place sur la mémoire du téléphone. Avant de partir, faites de la place dans votre répertoire de photos et activez plutôt le mode haute définition. Vous pourrez faire moins de clichés, mais ils seront plus adaptés à un tirage papier.

FAITES LE POINT ET STABILISEZ!

Pour la mise au point, les smartphones ont parfois besoin d'un petit coup de pouce. Ou plutôt un coup d'index. Si l'objet principal apparaît flou, appuyez sur l'écran, dans la zone concernée, jusqu'à ce qu'elle devienne nette. Et si le flou réapparaît parce que vous bougez, maintenez votre doigt appuyé jusqu'à ce que la mise au point se bloque. Si besoin, n'hésitez pas à stabiliser vos bras en plaquant les coudes le long du corps.



Oleksiy Mark

AUDISON – Retrouvez l'assurance de bien entendre



NOUVEAUTÉS MONDIALES pour mieux entendre

Centres acoustiques spécialisés dans l'appareillage de l'adulte et de l'enfant malentendants

- > Bilan professionnel de l'audition.
- > L'essai gratuit des appareils auditifs.
- > Rapport qualité-prix avantageux.



L'aide auditive
presque invisible

Si petite,
performante
et confortable...

Portez-la et
oubliez-la !

1800 VEVEY
Av. Paul-Cérésole 5
TÉL 021 922 15 22

1870 MONTHEY
Av. de la Gare 15
TÉL 024 471 45 90

1860 AIGLE
Place du Marché 3
TÉL 024 466 68 13

*Bon de
Réduction jusqu'à*

CHF **500.-**

A valoir selon
l'appareillage auditif



acoustique médicale

audison@bluewin.ch

Bon non cumulable et non remboursable.

LES BAINS
D'OVRONNAZ



WELLNESS & SPA ALPIN RESORT

Le bien-être grandeur nature

OFFRE SANTÉ BEAUTÉ

dès 1074.- fr. par pers.
au lieu de 1669.- fr.

Forfait
incluant: logement
6 nuits du dimanche au
samedi, petit déjeuner buffet,
entrée au bain, Spa et fitness,
1 balnéothérapie aux plantes médicinales,
1 massage manuel aux huiles 50 min,
1 nettoyage du visage, 1 soin du corps
Enatae, 1 enveloppement d'algues,
2 Fangos, 6 séances aquagym,
5 séances Fitball.

Réservation: Les Bains d'Ovronnaz • 1911 Ovronnaz/Valais • 027 305 11 00 • reservation@thermalp.ch

www.bains-ovronnaz.ch



Régis Petitjean,
pharmacien
responsable
Benu Yverdon

«Comment voyager avec mes médicaments?»

«Je souffre d'une maladie chronique et je pars bientôt en vacances. Puis-je voyager à l'étranger avec mes traitements?»

François, Le Locle (NE)

C'est la dernière étape avant le départ en vacances: faire ses valises. Parmi les indispensables, il y a le maillot et les tongs, mais pour les personnes sous traitement, les médicaments font aussi partie des fondamentaux. Avant de les jeter au fond de ses bagages, il faut toutefois se poser quelques questions, notamment en matière de transport et de conservation des produits.

Tous les médicaments peuvent-ils passer la douane?

Certains traitements vendus en Suisse sont interdits à l'étranger. Les lois varient en fonction des pays et des molécules concernés. Les produits à base d'opiacés ou de psychotropes peuvent circuler dans l'espace Schengen, mais uniquement sur présentation d'un certificat délivré par un médecin et authentifié par un pharmacien, pour une durée de traitement maximale d'un mois. Au-delà, il faut se procurer les médicaments sur place. Pour savoir si vos médicaments sont autorisés dans votre lieu de vacances, consultez le consulat du pays concerné. Le site www.swissmedic.ch propose une liste complète des médicaments qui contiennent des substances soumises à contrôle, mais il est fortement recommandé de voyager avec toutes vos ordonnances, quels que soient les traitements.

En avion, les aiguilles et les traitements liquides peuvent-ils être pris en cabine?

Il convient d'emporter ses médicaments en cabine plutôt qu'en soute. Ainsi, vous respecterez l'horaire du traitement, même en cas de retard avec vos valises. Le



EpicStockMedia

transport de seringues, d'aiguilles et de substances liquides comme l'insuline est généralement autorisé au départ de Suisse si vous êtes en possession d'une ordonnance ou d'un certificat médical. Mais les règles varient d'une compagnie à l'autre. Renseignez-vous sur les quantités et produits qu'on peut prendre en cabine et gardez toujours les produits dans leur emballage d'origine.

Comment transporter les médicaments qui se conservent au frais?

Ils peuvent voyager dans une boîte ou un sac isotherme avec une poche de congélation. Une fois dans l'avion, demandez à l'équipage de les mettre dans son frigo. Toutefois, certains produits nécessitant une conservation au frais peuvent voyager quelques heures à température ambiante. Demandez à votre pharmacien ce qu'il

en est pour vos médicaments. Quant aux autres traitements, veillez à ne pas les exposer à la chaleur, comme à la plage ou dans le coffre d'une voiture, car la chaleur altère leur efficacité.

Peut-on acheter les médicaments dans le pays de destination?

Il vaut mieux éviter cela, car selon les pays, il n'est pas rare de tomber sur des contrefaçons. Pour ne pas être à court de traitement en cas de perte ou de vol, emportez une quantité supérieure à la durée de votre voyage et répartissez le tout en deux sacs différents, l'un voyageant en cabine et l'autre en soute. Mais, parfois, on n'a pas le choix. Si vous devez en acheter sur place, privilégiez les pharmacies plutôt que les supermarchés ou épiceries.



Slavoljub Pantelic



Annick Jeanmairet
journaliste
gastronomique

Dans la cuisine d'Annick

C'est reparti pour un tour! Bien connue des téléspectateurs romands, Annick Jeanmairet continue à régaler les lecteurs de *Générations Plus* avec des recettes tirées de son tout nouvel opus, *Pique-assiette invite les chefs*, le livre 2.

Côtes de veau au romarin, arlésienne de légumes d'été

Par Luc Parmentier, pour 4 personnes

Ingédients

- 4 côtes de veau (200 g/pièce)
- 1 bouquet de romarin
- 3 poivrons
- 2 tomates
- 1 aubergine
- 3 oignons tige
- 1 oignon rouge
- 1 gousse d'ail
- 6 olives noires
- Romarin séché en poudre
- Sel, poivre noir du moulin
- Vinaigre balsamique blanc
- Huile d'olive



gresei

Préparation

Ficeler les côtes. Les entailler (côté gras) avec la pointe d'un couteau et y glisser un brin de romarin. Réserver au frigo.

Couper les poivrons en deux, les disposer sur la plaque du four et les placer sous le gril pendant une quinzaine de minutes, jusqu'à ce que la peau noircisse. Glisser une demi-heure dans un sachet en plastique, puis éplucher, épépiner et détailler en lanières.

Eplucher et émincer finement l'oignon rouge; enlever la première pellicule des oignons tige et les émincer finement (sans le vert).

Mettre les lanières d'oignon dans un saladier, les assaisonner avec du sel et les arroser d'un filet d'huile d'olive. Les faire fondre à feu doux dans une poêle anti-adhésive durant 3 à 5 minutes. En fin de cuisson, ajouter la gousse d'ail hachée. Déglacer avec une giclée de vinaigre, poivrer. Mélanger avec les lanières de poivron. Réserver.

Couper, dans le sens de l'épaisseur, 4 tranches d'aubergine de

1,5 cm d'épaisseur. Les huiler en les retournant dans un plat tapissé d'huile d'olive, puis les griller (sur un gril en fonte ou sur le barbecue) 2 à 3 minutes de chaque côté.

Eplucher et épépiner les tomates (voir le truc du chef).

Disposer les tranches d'aubergines sur les assiettes, puis les recouvrir avec l'arlésienne de poivrons; coiffer avec les quartiers de tomate.

Préparer une vinaigrette en mélangeant 3 cs d'huile d'olive, 1 cs de vinaigre, 1 cuillère à moka de romarin en poudre, les olives dénoyautées et hachées; saler et poivrer.

Une demi-heure avant de les cuire, sortir les côtes de veau du frigo.

Les enduire d'huile d'olive, les saler, puis les cuire 10 à 15 minutes sur le gril en fonte (ou le barbecue), feu vif au début, puis à feu moyen. Retirer la ficelle (ainsi le jus pourra circuler et la chair se détendra), recouvrir d'une feuille d'aluminium et laisser reposer 10 minutes avant de servir.

→ SUR LE SITE

Découvrez toutes les autres recettes d'Annick J. sur www.generations-plus.ch

Les trucs du chef

Pour éplucher ses tomates facilement, Luc Parmentier les coupe en 6 ou 8 quartiers, puis il passe un couteau bien aiguisé entre la peau et la chair. Pour dénoyauter ses olives facilement, le chef les écrase d'abord avec le cul d'une casserole.

Le conseil du chef

L'arlésienne de légumes peut se déguster froide, tiède, ou chaude.

Prix Chronos 2015: une édition en or!

L'attribution du 19^e Prix Chronos de Suisse romande proposé par Pro Senectute a salué cette année le livre *La fille qui n'aimait pas les fins*. Immersion parmi les dessous d'une manifestation dont le succès grandit chaque année.

Le 14 février 2015 a été une journée d'effervescence à la Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains (VD). Bienvenue dans les coulisses du Prix Chronos, le prix littéraire intergénérationnel organisé depuis 1997 en Suisse romande par Pro Senectute!

A Yverdon, cette rencontre hivernale marquait la dernière étape d'un processus local qui se déroule de manière quasi similaire dans plusieurs endroits de Suisse romande. Chaque année, cinq livres abordant le thème de l'intergénération sont sélectionnés par des professionnels et proposés à la lecture à plus de 2000 juniors et aînés. Ceux-ci votent ensuite pour leur

ouvrage favori et des réunions non protocolaires sont organisées afin de partager les impressions.

Retour à Yverdon-les-Bains. Dans un joyeux brouhaha, la trentaine de personnes ayant répondu à l'invitation se répartit en petits groupes de travail comportant chacun un ou deux adultes pour une poignée d'adolescents. À la table où prennent place Roseline Hirt, 76 ans, et Pierre Duvoisin, 76 ans lui aussi, quatre jeunes filles les rejoignent: Justine et Louise, 11 ans, et les deux sœurs Melissa, 13 ans, et Maurine, 16 ans. Lors des premiers échanges, l'ambiance est timide. Pas facile d'engager la conversation avec

de parfaits inconnus. Quoique... pas si inconnus que cela! Au bout de quelques minutes, la réunion réserve déjà des surprises: «Nous venons de réaliser que nous nous sommes connus sur les bancs de l'école, Pierre et moi, s'exclame Roseline. Nous ne nous étions jamais revus jusqu'ici! Et Louise m'a rappelé que l'an dernier, nous étions déjà dans le même groupe de travail...»

Les six débatteurs se rejoignent sur deux points: leur goût de la lecture et leur désir de rencontrer les autres autour d'un livre.

Les échanges se prolongent jusqu'à 11 heures, heure où l'ouvrage *La fille*

Corinne Cuendet



A Yverdon-les-Bains, en février dernier, adolescents et adultes ont échangé avec passion sur la littérature intergénérationnelle.

qui n'aimait pas les fins est sacré grand gagnant de la sélection yverdonnoise. Les concurrents s'éparpillent dans la rue, sous la pluie fine et serrée de ce matin de février, avec une envie: revenir l'an prochain!

Un couronnement mérité

29 avril 2015, au Salon du Livre de Genève: plus de 600 lecteurs ont fait le déplacement pour assister à la remise du Prix Chronos Suisse romand. L'avis des participants yverdonnois a été suivi puisque *La fille qui n'aimait pas les fins* a obtenu les faveurs du public. Sur un ensemble de 2226 votes, 614 juniors et 145 seniors ont plébiscité l'histoire de la petite Maya et de Manuëlo, le vieux monsieur qui, comme elle, fréquente assidûment les bibliothèques. Pour cet ouvrage écrit à quatre mains, Yaël Hassan recevait le prix pour la cinquième fois, tandis

que son coauteur, Matthieu Radenac, inaugurait cet honneur. Animée par Laurence Bisang, la cérémonie a été jalonnée de prestations de classes rivalisant d'imagination et de talent. Pour Sylvie Fiaux, coordinatrice du Prix Chronos pour toute la Suisse romande, le succès croissant de l'événement a atteint des sommets pour cette 19^e édition: «Je suis enchantée autant par le taux de participation que par les échanges entre les participants et par les belles prestations de plus en plus qualitatives proposées par les classes.» Pas question pour autant de se reposer sur des lauriers bien mérités. L'an prochain, la manifestation romande fêtera son 20^e anniversaire. La sélection des ouvrages en lice a déjà commencé, et la version 2016 devrait réserver quelques surprises!

Martine Bernier



BIENNE

Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG

Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE

Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES

Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT

Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD

Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS

Siège et centre d'information
Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Randonnées pour tous les goûts!

Chaque année, l'équipe de Pro Senectute Valais propose aux 60 ans et plus des séjours de marche ou de randonnées à vélo très prisés. Le temps des inscriptions est arrivé!

Vous aimez les Grisons et le panorama enchanteur de Sylvapiana? Le programme de sorties de Pro Senectute Valais vous invite à passer une semaine sur ce plateau tant apprécié de Nietzsche, du 31 août au 4 septembre, et d'y vivre des randonnées encadrées d'un guide ainsi que de monitrices. Plusieurs niveaux de promenades sont disponibles en fonction de votre forme, et l'hôtel vous offre des possibilités d'activités comme le spa ou la piscine. Chaque soir, les accompagnatrices vous réservent des animations libres et, cerise sur le gâteau, le voyage se fera à bord du train panoramique Glacier Express!

INSCRIPTIONS jusqu'au 22 juin au 027 322 07 41. Prix de base: 1150 francs.

Pour les amateurs de balades à vélo, retenez les dates du 6 au 13 septembre où les amoureux du cyclisme iront sillonner les routes de Bourgogne. Là encore, plusieurs groupes seront constitués en fonction des possibilités physiques de chacun, avec à la clé des paysages magnifiques sans oublier des soirées joyeuses et conviviales.

INSCRIPTIONS jusqu'au 31 juillet au 027 322 07 41. Prix de base: 700 francs.

Si vous rêvez de suivre le pèlerinage de Compostelle, vous pouvez vous joindre à l'un des trois groupes qui partent pour un périple s'effectuant sur cinq étapes. Le but, pour les participants, est de marcher 5 à 7 heures par jour durant une semaine, à raison d'un tronçon par année, et de boucler leur voyage en cinq ans. Les pèlerins sont accompagnés de guides ainsi que d'un bus qui se charge de leurs affaires et qui intervient pour recueillir les plus fatigués en cas de besoin. Vous pouvez vous inscrire toute l'année, sachant que les départs sont fixés à avril-mai.

INFORMATIONS au 027 322 07 41. Prix: 1380 francs la semaine.